

LE 13 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, **le lundi 13 décembre à 19 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Daniel Leduc, Sakina Khan, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La directrice générale, Julie Boyer, et la greffière-trésorière Sarah Channell, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 19 h.

CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière-trésorière confirme que les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec (C-27.1).

2021-12-373

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 137-3 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 137-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 137-1 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Avis de motion est donné par la conseillère Shirley Roy qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 137-3 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 137-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 137-1 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS ;**

La conseillère Shirley Roy dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 137-3 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 137-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 137-1 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Anselmo Marandola qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX** ;

Le conseiller Anselmo Marandola dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 247 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Giroux qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 247 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022** ;

Le conseiller Alain Giroux dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 247 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

2021-12-374

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE L'article 1094.0.1 du Code Municipal du Québec prévoit que toute municipalité doit prévoir chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser tout emprunt au fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire rembourser en totalité les sommes affectées au fonds de roulement avant l'échéance des emprunts.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMBOURSER les emprunts suivant :

- la somme de 99 919 \$ affectée au fonds de roulement par la résolution 2021-03 049 concernée par le projet de l'achat d'un tracteur avec souffleur pour le service des travaux publics ;
- la somme de 10 339,17 \$ affectée au fonds de roulement par la résolution 2021-03-050 concernée par le projet de l'achat d'une sableuse pour le service des travaux publics ;

DE REMBOURSER tout autres intérêt, frais ou coût ayant été chargé dans le cadre des emprunts mentionnés ci-dessus afin de rétablir le fonds de roulement à sa balance originale de 300 000 \$;

Je, Sarah Channell, greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites à la présente résolution.

Sarah Channell,
Greffière-trésorière

ADOPTÉE

2021-12-375

DÉSAFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE D'OCCASION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'affectation d'une somme maximale de 30 000 \$, taxe et immatriculation en sus, au surplus accumulé non affecté pour l'achat d'un véhicule d'occasion ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat prévu n'a pas eu lieu ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désaffecter cette somme pour besoins futurs.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROCÉDER à la désaffectation du montant maximal de 30 000 \$, taxe et immatriculation en sus, réservé au budget de surplus non-affecté dans le cadre de l'achat d'un véhicule d'occasion, et ce comme détaillé dans la résolution 2021-08-248 ;

D'ABROGER la résolution 2021-08-248.

ADOPTÉE

2021-12-376

AFFECTATION AU FONDS DE PARC, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES VERTS – FRAIS POUR L'ACHAT DU LOT 5 318 696 AUTORISÉ PAR LA RÉOLUTION 2021-08-252

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-08-252 autorise l'achat du lot 5 318 696, pour une somme de 15 300 \$ pour y aménager un parc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire financer l'achat avec les sommes disponibles du fonds de parc, terrain de jeux et espaces verts.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AFFECTER la somme de 15 300 \$ au fonds de parc, terrain de jeux et espaces verts pour l'achat du lot 5 318 696.

ADOPTÉE.

2021-12-377

AFFECTATION D'UN MONTANT DU FONDS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES VERTS POUR L'ACHAT DU LOT 5 318 299

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acheter le terrain, identifié par le numéro de lot 5 318 299 (matricule 4766-83-3224) pour un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé directement à côté d'un lot appartenant déjà à la Municipalité où se retrouve un magnifique milieu humide ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 318 299 servira à un projet de parc valorisant le milieu humide du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paie les frais de notaires reliés au transfert des titres.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution 2021-11-344 ;

D'ACQUÉRIR le terrain identifié par le numéro de lot 5 318 299 pour la somme de 10 000 \$;

DE RADIER les taxes dues sur le matricule concerné par le lot 5 318 299 pour la somme de 531,66 \$;

D’AFFECTER les frais reliés à l’achat dudit terrain au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

D’AUTORISER le maire et la greffière-trésorière à signer tous les documents pertinents pour le transfert de titre des propriétés.

ADOPTÉE

2021-12-378

VENTE DE 6 LOTS DANS LE SECTEUR DU LAC CHEVREUIL EN FAVEUR DE MONSIEUR FRANÇOIS LATREILLE ET MADAME JOCELYNE GERVAIS

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Latreille et madame Jocelyne Gervais ont exprimé une volonté d’acheter les lots 5 318 354, 5 318 356, 5 318 361, 5 318 369, 5 318 377 et 5 318 383 appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU’une offre de 6 000 \$ a été présentée pour les 6 lots.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (6) :

D’ABROGER la résolution 2021-07-214 ;

D’AUTORISER la vente des lots 5 318 354, 5 318 356, 5 318 361, 5 318 369, 5 318 377 et 5 318 383 à monsieur François Latreille et madame Jocelyne Gervais pour la somme de 6 000 \$;

DE SPÉCIFIER

- **QUE** la vente sera sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l’acheteur ;
- **QUE** les honoraires du notaire pour l’acte de vente, sa publication au Registre foncier et ses copies seront aux frais de l’acheteur ;
- **QUE** le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction ;

ADOPTÉE

2021-12-379

PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJET PARTICULIER D’AMÉLIORATION : REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Gore a pris connaissance des modalités d’application du volet Projet particulier d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 37 581,64 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec ;

DE RECONNAITRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Prix des lots vendus
- Taux de taxation
- Budget

2021-12-380

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 19 h 15.

ADOPTÉE